

1)-Le jeune indépendant :

Hausse des prix de l'eau minérale et des boissons : L'APOCE dénonce
Par Lilia Aït Akli / Publié le 31 juil. 2023 à 23:47

Aucune période ou situation n'échappe au diktat des commerçants. Ces derniers imposent des prix à chaque occasion et l'été propice à cette dérive. L'essentiel est de réaliser des profits « à tout prix », selon un sentiment largement partagé par les consommateurs.

Aucun produit n'est épargné par l'augmentation des prix. Avec ces grandes chaleurs, c'est l'eau minérale et les boissons gazeuses, très consommées, qui sont touchées par cette hausse des prix. Une hausse injustifiée selon l'Organisation de protection du consommateur et de son environnement (APOCE), surtout que les producteurs n'ont, pour leur part, imposé aucune augmentation des prix.

Le constat fait par les citoyens est confirmé et dénoncé par l'APOCE, qui dit recevoir des signalements de la part de consommateurs qui font part d'augmentations des prix de ces boissons. C'est à travers son numéro vert et son application dédiée à la dénonciation des pratiques spéculatives "ACHKI" que l'association a reçu plaintes et alertes des consommateurs.

C'est ce qu'a affirmé lundi le coordinateur national de l'association, Fadi Tamim, lequel a fait remarquer que ce ne sont pas toutes les marques d'eau minérale qui sont concernées par cette augmentation des prix.

Dans une déclaration au *Jeune Indépendant*, M. Tamim a affirmé qu'une bouteille d'eau minérale d'un litre et demi est proposée par endroits à 60 DA alors que son prix varie entre 35 et 40 DA. Il a déploré cette pratique de certains commerçants, affirmant que cette hausse des prix n'est absolument pas justifiée.

« Les prix n'ont pas connu d'augmentation chez les producteurs », a-t-il précisé, pointant du doigt les commerçants qui exploitent cette période de chaleur et la forte demande sur ces produits pour faire des gains supplémentaires. «

Les commerçants dans certaines régions du pays, notamment dans les villes côtières qui sont prises d'assaut par les estivants, exploitent cette situation. Ils proposent parfois une bouteille à un prix double que son prix réel », a expliqué M. Tamim, signalant aussi une diminution de l'offre des boissons gazeuses. Cela est la conséquence de la réduction de la production au niveau de certaines unités de production, et ce en raison de la période des congés.

La seule explication de ces augmentations de prix, selon le coordinateur national de l'APOCE, c'est « simplement une volonté du commerçant de réaliser le maximum de gains ». Il n'a pas manqué de signaler la résurgence du phénomène d'augmentation des prix à chaque occasion, citant la veille du mois sacré du ramadhan, l'Aïd et tout récemment une flambée des prix qui a touché les climatiseurs.

« C'est inacceptable. Il faut moraliser l'activité commerciale », a martelé M. Tamim, qui est revenu sur la proposition que l'association prône depuis des années pour faire face à cette situation récurrente.

Tout en affirmant que les prix sont libres, l'APOCE propose d'aller vers un plafonnement des marges bénéficiaires des commerçants et un contrôle des prix, temporairement, pour pouvoir contrôler le marché. Selon lui, c'est un passage obligatoire pour, ensuite, revenir à la règle qui dit que les prix sont libres.

Selon lui, le citoyen doit aussi jouer son rôle en refusant d'acheter les produits dont les prix ont connu une hausse inexplicable. Une situation qui a également fait réagir l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB), laquelle, par le biais de son président, interpelle le ministère du Commerce pour mettre fin à cette pratique, tout en affirmant que cette augmentation de prix de l'eau minérale et des boissons n'a rien à voir avec les producteurs.

Cette interpellation du département du Commerce devrait avoir un écho, d'autant que de nombreuses campagnes de contrôle sont menées, notamment durant cet été. Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations mène, en effet, des campagnes sans relâche, par le renforcement des opérations de contrôle, à même de sécuriser la santé des consommateurs et de lutter contre la concurrence déloyale.

Le ministre du secteur, Tayeb Zitouni, qui s'est exprimé tout récemment sur ce sujet, à l'occasion de la cérémonie d'installation du nouveau directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes, avait souligné « l'importance du rôle du contrôle économique dans la protection des droits des consommateurs et du pouvoir d'achat, ainsi que dans la préservation de la santé des citoyens et la qualité des produits ». Il avait alors appelé à faire preuve de plus d'efficacité et de fermeté pour contrer toutes les formes de fraude ou de spéculation sur la qualité et les prix des produits.

2)-Algérie aujourd'hui.dz :

[Augmentation des prix de l'eau minérale et des boissons. L'APAB saisit le ministère du commerce : « Il faut mettre fin à cette pratique !»](#)
PAR ADEL C.

Après la fâcheuse habitude d'augmenter les prix des fruits et légumes pendant le ramadan et à l'approche de chaque fête religieuse, ceux des moutons avant l'Aïd El-Adha et des climatiseurs chaque été, ce fut au tour de l'eau minérale et des boissons d'être touchées par ce phénomène.

Alors que le pays a été frappé récemment par une série d'incendies qui ont touché plusieurs wilayas, à l'image de Béjaïa, Jijel, Skikda, Tipaza et Chlef, les citoyens de ces régions et d'autres ont été surpris de constater que le prix de l'eau et d'autres boissons a été revu à la hausse sans aucune explication valable.

Une telle situation les a bien sûr déçus mais a fait aussi réagir Ali Hamani, président de l'APAB (association des producteurs algériens de boissons). Ce dernier, joint au téléphone hier en fin de journée, n'a pas hésité à pousser un gros coup de gueule en s'en prenant directement aux personnes qui ont été à l'origine de cette augmentation.

A ce sujet, notre interlocuteur nous a dit : « C'est inacceptable ! Cette augmentation des prix n'a rien à voir avec les producteurs. C'est plutôt les intermédiaires qui ont saisi cette occasion pour le faire et leur décision est condamnable. Tout comme ceux qui décident de profiter des événements religieux à l'image du ramadan et l'Aïd pour hausser le prix des légumes, des moutons et autres aliments que les citoyens sont dans l'obligation d'acheter.

Dernièrement, on a vu que les prix des climatiseurs ont flambé en pleine canicule, puis c'est l'eau minérale et les autres boissons qui ont été concernées par les augmentations, c'est révoltant ! Ceux qui en sont à l'origine n'ont pas de conscience, car dans de telles périodes, il faut se montrer solidaire et non pas vouloir profiter de la situation difficile que vivent d'autres personnes. »

«Il faut mettre fin à cette pratique !»

Le président de l'APAB ne s'est pas arrêté là : « Les producteurs ont envoyé des aides aux régions touchées par les feux de forêt et ce n'est pas une première. Comment peuvent-ils envoyer des aides et augmenter les prix en même temps ? Donc, c'est là qu'on déduit que c'est les intermédiaires et les détaillants qui sont à l'origine de cette hausse. Nous sommes en contact avec des responsables du ministère du commerce, une enquête doit être faite pour identifier ceux qui veulent saisir la moindre occasion pour augmenter les prix alors qu'ils n'ont pas le droit de prendre une telle décision. Il faut mettre fin à cette pratique tout simplement. »

Pour conclure, M. Hamani a dit : « J'espère que ceux qui ont été à l'origine de cette hausse au niveau des prix seront vite rappelés à l'ordre et n'auront plus à user d'une telle pratique, car ce n'est pas le moment d'imposer des frais supplémentaires aux citoyens mais plutôt les aider à passer une telle période en leur fournissant les aliments qu'il faut à des prix raisonnables. »

3)-Ecotimesdz.com :

Face à la hausse des prix de certains produits alimentaires et à des infractions commerciales : Une vaste opération de contrôle déclenchée.

La préservation du pouvoir d'achat des ménages en ligne de mire. Une vaste opération de contrôle et d'inspection a été lancée hier par le ministère du Commerce. Des brigades de contrôle ont été mobilisées à cet effet, à travers le territoire national.

Par Akrem R.

Ces jours-ci, plusieurs produits alimentaires connaissent une flambée sans précédent, notamment l'eau minérale et les légumes secs. À titre d'exemple, un fardeau d'eau de 6 bouteilles de 1,5 litres est cédé à 240 DA, soit 40 DA la bouteille, alors que son prix réel ne devrait pas dépasser les 25 DA ! Cette augmentation est, par conséquent, déclarée illégale et injustifiée. Pire encore, chez les détaillants, une bouteille d'eau fraîche est cédée à 50 DA !

Même chose pour les légumes secs. Les prix de ces produits, très prisés par les Algériens durant l'année, ont atteint des pics. Un kilogramme de lentilles est cédé à 400 DA, le riz à 300 DA, les haricots à 350 DA, Pois-chiches à 300 DA, les petits-pois à 300 DA!

Ces infractions ont été relevées, hier, à Alger par les agents de contrôle et de répression contre la fraude au niveau du marché de gros des produits alimentaires de Smar (Alger). Ce dernier, rappelle-t-on, est considéré en tant que « bourse » des produits alimentaire en Algérie. Ceci nous donne donc un aperçu général sur les prix de ces produits à travers le pays.

Lors de cette visite d'inspection inopinée, les agents de contrôle ont relevé plusieurs infractions au niveau de ces commerces, à leur tête, la non facturation. La plupart des commerçants ne disposent pas de factures d'achat. Ceci est considéré comme une infraction majeure, puisque l'opération de contrôle des prix devient très difficile. Il est pratiquement impossible, en effet, d'avoir une traçabilité des prix de ces produits alimentaires, a déploré l'inspectrice régionale du Commerce, Mme Belkaldour.

Dans une déclaration à la presse, en marge de cette visite d'inspection, la représentante du ministère du Commerce a indiqué que la non facturation est devenue un phénomène national, en précisant que des sanctions sévères seront prises. Le commerçant en question risque d'être poursuivi en justice, la saisie de la marchandise non facturée, la fermeture du magasin pour une durée de 60 jours et, probablement, l'application de la loi contre la spéculation illicite.

Le marché bien approvisionné

Appelant les commerçants à la raison, en s'éloignant de ce genre de comportements, la même responsable a déploré que certains profitent de cette saison de grande chaleur pour augmenter les prix de l'eau minérale. Selon elle, rien n'explique ces hausses de prix.

« Le marché est bien approvisionné et aucune pénurie n'a été enregistrée à travers le pays. Donc, ces hausses des prix, on les considère comme étant des actes de spéculation. Nous avons constaté que tous les grossistes au niveau de la région d'Hussein Dey (Alger) ne possèdent pas de factures. C'est inadmissible et la loi sera appliquée dans toute sa rigueur », détaille-t-elle.

Le président de l'Association des producteurs Algériens de boissons (APAB), Ali Hamani, avait déclaré avant-hier à la presse, que les unités de productions de boissons (eau, jus et eau gazeuse) ainsi que le marché sont bien approvisionnées, tout en assurant que les prix usine n'ont pas augmenté. Il a pointé du doigt les intermédiaires qui sont à l'origine de cette hausse de prix. La solution pour lui passe la réorganisation de la chaîne de distribution et le renforcement du contrôle au niveau des magasins par les services du Commerce.

Le monopole de marchandises, un phénomène à combattre

L'autre infraction sur le terrain, est le monopole exercé par certains grossistes sur les légumes secs. Des quantités importantes sont stockées au niveau de ces commerces. Des petites quantités sont proposées à la vente. C'est ce qui explique, d'ailleurs, cette flambée des prix des légumes secs.

Il est à noter sur ce point que l'Etat a accordé l'exclusivité de l'importation des légumes secs et des céréales à l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OACI). Une note de l'ABEF a été adressée aux dirigeants des banques et organismes financiers. L'ABEF répercute l'instruction n° 430 du ministère du Commerce et de la Promotion de l'exportation, datée du 9 février 2023, laquelle porte sur l'interdiction de l'importation des légumes secs et du riz par des opérateurs économiques, que ce soit « pour une revente en l'état ou usage propre ».

La mesure vise à protéger le pouvoir d'achat, en approvisionnant le marché national en ces denrées alimentaires de grande consommation à des prix plus bas que ceux en vigueur jusqu'alors. Toutefois, et en dépit de cette nouvelle organisation, les prix des légumes secs connaissent une flambée au grand dam des ménages. C'est pour cela que les services du commerce multiplient leurs sorties sur le terrain afin de faire face à ces pratiques « illégales ».

« La préservation du pouvoir d'achat des ménages est notre première préoccupation. Les légumes secs, le lait, l'eau sont une ligne rouge à ne pas franchir », dira la même inspectrice régionale du commerce.

Il est signalé que suite à cette opération d'inspection, plusieurs commerçants ont procédé à la fermeture de leurs magasins. Une pratique récurrente chez les commerçants : dès qu'ils suspectent la présence de contrôleurs, les commerces restent fermés. Des procès-verbaux ont été établis par les agents de contrôle avec proposition de fermeture du magasin pour une durée de 60 jours. En somme, un grand travail reste encore à faire en matière de moralisation de l'activité commerciale.

Ainsi, l'implication du citoyen dans la lutte contre les pratiques spéculatives, notamment, devient plus que nécessaire. C'est le premier acteur en mesure de réguler le marché, en adaptant son comportement d'achat. Des experts, rappelle-t-on, ont plaidé pour le développement de la grande distribution et la numérisation des différentes opérations, pour en finir avec les cas de monopole et de spéculation.

4)-Algérie 360 :

[Canicule et inflation : le prix des bouteilles d'eau minérale en hausse continue](#)
[Lamia F / 31 juillet 2023 à 18:16](#)

Alors que la canicule frappe durement l'Algérie, la population fait face à une situation inquiétante : l'inflation s'abat maintenant sur un autre secteur essentiel, celui de l'eau minérale.

Cette hausse des prix fait suite à une série d'augmentations touchant divers produits de consommation courante, créant ainsi un fardeau supplémentaire pour les citoyens.

Si les moutons de l'Aïd, les denrées alimentaires pendant le Ramadan et les climatiseurs pendant la chaleur estivale ont déjà impacté le pouvoir d'achat des Algériens, la flambée des prix de l'eau en bouteille aggrave la situation.

Eau minérale : flambée des prix en pleine saison chaude
Jusqu'à récemment, un fardeau de bouteilles d'eau minérale coûtait en moyenne 170 DA, un prix déjà considéré comme élevé pour de nombreux ménages.

Cependant, cette situation s'est détériorée rapidement, avec un bond à 240 DA, voire plus pour certaines marques. En outre, les acteurs du secteur se rejettent mutuellement la responsabilité de cette augmentation vertigineuse.

À LIRE AUSSI : [Hausse des prix des climatiseurs : une campagne de surveillance lancée par le ministère](#)

L'Association des producteurs algériens de boissons (APAB) assure que la hausse des prix n'est pas imputable aux producteurs eux-mêmes, mais qu'elle provient plutôt des intermédiaires, à savoir les commerçants. Selon Ali Hamani, président de l'association, ces derniers auraient profité de la forte demande liée à la canicule pour augmenter les marges bénéficiaires.

« C'est inacceptable ! Cette augmentation des prix n'a rien à voir avec les producteurs. Ce sont plutôt les intermédiaires qui ont saisi cette occasion pour le faire et leur décision est condamnable. Tout comme ceux qui décident de profiter des événements religieux à l'image du ramadan et l'Aïd pour hausser le prix des légumes, des moutons et autres aliments que les citoyens sont dans l'obligation d'acheter », révèle ce dernier au média [l'Algérie d'Aujourd'hui](#).
Hausse du prix des bouteilles d'eau, qui est à blâmer ?

De son côté, l'Association nationale des commerçants et des artisans algériens (ANCA) défend une toute autre version des faits. Selon eux, les producteurs ont bel et bien augmenté leurs tarifs, obligeant ainsi les commerçants à répercuter cette hausse sur les consommateurs.

À LIRE AUSSI : [Consommation : les prix en chute en juin 2023 selon l'ONS](#)

« Ce sont les producteurs qui ont décidé de cette revue à la hausse et les commerçants ne l'ont découverte qu'au moment de renouveler leurs stocks... Les producteurs justifient la hausse des prix par l'augmentation des charges, c'est quelque chose que nous pouvons comprendre, mais ce qui nous préoccupe réside dans le fait que certaines marques ont augmenté leurs prix tandis que d'autres ne l'ont pas fait. Elles sont pourtant soumises aux mêmes charges. » déclare Hadj-Tahar Boulouar, président de l'association.

Des inspections peu fructueuses

Face à ces divergences d'opinions, il est difficile pour les consommateurs de démêler le vrai du faux et de comprendre la source réelle de cette flambée des prix. Dans un contexte économique déjà précaire, ces augmentations ont des conséquences dramatiques sur le quotidien du salarié algérien, le privant de l'accès à un bien essentiel comme l'eau potable.

Face à cette situation, les autorités compétentes ont dépêché sur place plusieurs commissions pour assurer le contrôle des prix. Ce matin, une brigade de lutte

contre la fraude de la Direction du Commerce s'est heurtée à une situation des plus inconvenients en tentant de contrôler une allée marchande à Alger.

À la vue des inspecteurs, plusieurs commerçants ont fermé les rideaux, laissant les agents perplexes. « C'est ce qu'on appelle une entrave à l'exercice d'agents de contrôle... Nous convoquerons les concernés dans nos bureaux pour répondre des faits » déclare un des inspecteurs.

Des conditions de stockage dangereuses, l'APOCE sonne la tirette d'alarme

L'eau minérale semble être au cœur de toutes les polémiques cet été. En plus de la hausse des prix, l'APOCE (Association de Protection et d'Orientation des Consommateurs) dénonce les conditions de stockage catastrophiques des bouteilles par les commerçants.

Laissé dehors, le plastique des bouteilles (PET) réagit fortement à la chaleur du soleil et libère des particules toxiques dans l'eau contenue. Un réel danger pour le consommateur, qui doit absolument être pris en considération par les acteurs commerciaux.

5)-La patrie news.dz

[Augmentation des prix de l'eau minérale et des boissons : l'APAB tire la sonnette d'alarme.](#)
[Mohamed Ait S.](#)

Les prix de l'eau minérale et des boissons semblent être touchés par ce phénomène d'augmentation des prix, notamment suite aux incendies qui ont touché plusieurs wilayas, à l'image de Béjaïa, Jijel, Skikda, Tipaza et Chlef.

Pour Ali Hamani, président de l'Association des producteurs algériens de boissons, cette situation est « inacceptable ».

Cette augmentation des prix « n'a rien à voir avec les producteurs. C'est plutôt les intermédiaires qui ont saisi cette occasion pour le faire et leur décision est condamnable ».

Tout comme ceux qui décident de profiter des événements religieux à l'image du ramadan et l'Aïd pour hausser le prix des légumes, des moutons et autres aliments que les citoyens sont dans l'obligation d'acheter ».

Et au même responsable, cité par le site l'Algérie aujourd'hui, d'ajouter : dernièrement, on a vu que les prix des climatiseurs ont flambé en pleine canicule, puis c'est l'eau minérale et les autres boissons qui ont été concernées par les augmentations, c'est révoltant !

Ceux qui en sont à l'origine n'ont pas de conscience, car dans de telles périodes, il faut se montrer solidaire et non pas vouloir profiter de la situation difficile que vivent d'autres personnes. » Selon M. Hamani, « les producteurs ont envoyé des aides aux régions touchées par les feux de forêt et ce n'est pas une première. Comment peuvent-ils envoyer des aides et augmenter les prix en même temps ? »

Dans sa déclaration, le même responsable lance un message à ceux qui ont été à l'origine de cette hausse au niveau des prix, leur rappelant que « ce n'est pas le moment d'imposer des frais supplémentaires aux citoyens mais plutôt les aider à passer une telle période en leur fournissant les aliments qu'il faut à des prix raisonnables. »

---(0)---